

GRETA-CFA Aquitaine

DOSSIER DE CANDIDATURE au DEAS- Rentrée 2023 IFAS DU GRETA CFA AQUITAINE Agence SSOBE

Lycée la Morlette
62, rue Camille Pelletan- BP 80139
33159 CENON-Cedex

Directrice

Hélène FREZOULS

 05 57 80 37 05

 helene.frezouls@greta-cfa-aquitaine.fr

Conseillère en formation continue et apprentissage

Marilys LOUPIEN

 06 32 64 14 85

 marilys.loupien@greta-cfa-aquitaine.fr

Assistante de Formation

Agnès BERLAND

 05 57 80 37 05

 agnes.berland@greta-cfa-aquitaine.fr

SELECTION AIDE SOIGNANT RENTREE 2023

DOSSIER de Pré-inscription

Sélection pour entrer en formation menant au DEAS à partir du 06 Février 2023

Dossier de candidature à renvoyer – **en une seule fois** – avant le 9 juin 2023

Important !!!!

Préalable à l'entrée en formation conduisant au DEAS conformément aux Articles 11 et 12 nouveaux de l'arrêté du 12 Avril 2021

DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE (vous reporter en page 5)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Curriculum Vitae | <input type="checkbox"/> Photo d'identité |
| <input type="checkbox"/> Lettre de motivation | <input type="checkbox"/> Copie de la Carte Nationale d'Identité valide |
| <input type="checkbox"/> Document manuscrit relatant situation professionnelle ou personnelle | <input type="checkbox"/> Copie de la RQTH le cas échéant |
| <input type="checkbox"/> Copie du ou des derniers diplômes obtenus | <input type="checkbox"/> Copie de résultats ou bulletins scolaires suivant situation |
| <input type="checkbox"/> Tout document utile éventuellement (lettre de Référence, engagement associatif) | |

AUTORISATION DE DIFFUSION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Je soussigné(e) (nom-prénom) : _____

Déclare déposer ma candidature et autoriser le GRETA-CFA AQUITAINE à publier mes résultats et mon identité sur son site internet

- Oui
 Non

Tout oubli vaudra une autorisation

Fait à _____

Le ___ / ___ / _____

Signature du candidat

Signature du représentant légal
(Dans le cas où le candidat est mineur)

CADRE RÉSERVÉ AU GRETA-CFA AQUITAINE

Dossier reçu le ___ / ___ / _____

Complet

Incomplet

Pièces manquantes : _____

Date entretien : ___ / ___ / _____

Candidat admis

Candidat refusé

Devis établi le ___ / ___ / _____

Montant _____, _____ €

Financement accordé le ___ / ___ / _____ Financement refusé le ___ / ___ / _____

DEAS- Diplôme d'Etat Aide-Soignant

COORDONNÉES DU CANDIDAT

<input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Monsieur	Nom – Prénom :	
Date de naissance : ___ / ___ / _____		Lieu de naissance :	N° dept :
Nationalité :		Permis de conduire : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Adresse :			
Code postal : _____		Ville :	
📞 (portable) _____		📞 (fixe) _____	
📧 _____@_____.			
N° Sécurité Sociale _ _ _ _ _		<input type="checkbox"/> Reconnaissance Qualité Travailleur handicapé (RQTH) (joindre le justificatif)	
<input type="checkbox"/> Enfants à charge Si oui quels âges :			

PARCOURS SCOLAIRE

INTITULÉ DU DIPLÔME	ANNÉE	Validé (obtenu)	Niveau (non validé)
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pour les ressortissants étrangers

Pensez à la traduction de vos diplômes le cas échéant

- Attestation du niveau de langue française : B2 ou document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral (cf. Arrêté du 12 avril 2021)

VOTRE SITUATION EN 2023 (au moment de votre inscription)

Vous êtes :

- Demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi depuis le : ___ / ___ / _____
- 🔔 Identifiant : _____
- Salarié(e) en CDD
- Salarié(e) en CDI
- Salarié(e) autre précisez : _____
- Non salarié(e) (travailleur indépendant, profession libérale, commerçant, artisan, agriculteur, ...)
- Etudiant
- Scolaire
- Autre situation, précisez : _____

LA PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

La prise en charge de la formation

Conseil régional Nouvelle Aquitaine (demandeur d'emploi ou poursuite d'études)

Organisme (type TRANSITIONS PRO, MINARM, CNFPT), précisez ses coordonnées

Raison sociale : Public Privé

Nom et fonction du référent :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone : Email :

CONDITIONS POUR RENTRER EN FORMATION

Renvoyer un dossier complet, constitué des pièces listées en page 5

Je soussigné(e) _____

- Certifie exacts les renseignements communiqués dans ce dossier,
- Certifie être informé que ce dossier de candidature ne vaut pas admission en formation.

Fait à _____, le ____ / ____ / _____

Signature du candidat

GRETA-CFA AQUITAINE

IFAS 18 Avenue Maréchal Soult – 64100 BAYONNE – ☎ 09 71 04 64 42

SIRET 193 300 233 00031 – Code APE 8559A – N° déclaration d'activité 7233P015633

**NOTE EXPLICATIVE RELATIVE AUX NOUVELLES MODALITÉS D'ADMISSION À LA FORMATION
CONDUISANT AU DEAS - à garder avec vous (ne pas renvoyer ce document)**

Inscriptions jusqu'au 09 Juin 2023*

**Cachet de la Poste faisant foi - Arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et arrêtés du 07 avril 2020, du 12 Avril 2021 et du 10 juin 2021 (voir site internet du CFPBNA pour avoir le texte exhaustif)*

Les dossiers incomplets ou arrivés hors délai (après le 9 juin 2023) seront refusés, non traités et vous ne serez pas non convoqué à l'entretien.

A partir du 19 Juin 2023, si vous n'avez pas reçu d'accusé réception PAR MAIL, faites-vous connaître de l'administration de l'IFAS.

En plus de la fiche de renseignements et de la fiche médicale, je m'engage à envoyer tous les documents mentionnés ci-après, **en une seule fois** :

COMPOSITION DU DOSSIER

DOSSIER ADMINISTRATIF (dernier délai : 09/06/2023)

- Dossier d'inscription joint, dûment complété
- Une pièce d'identité en cours de validité (CNI ou Passeport) - Copie recto verso sur 1 seule et même page/ ou un titre de séjour en cours de validité,
- Une lettre de motivation **manuscrite**,
- Un curriculum vitae,
- Un document **manuscrit** relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation (ce document n'excède pas 2 pages),
- 2 enveloppes pré-timbrées à 20g avec vos nom et adresse inscrits sur les enveloppes 16 x 23cms,
- La copie des originaux de vos diplômes ou titres traduits en français,
- Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment de leur parcours scolaire, de leurs diplômes et titres ou de leur parcours professionnel, les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. A défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.

Si vous êtes en poursuite d'études (Bac Pro ASSP ou SAPAT) :

- La copie de vos relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires

Si vous êtes demandeur d'emploi :

- Les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)

Les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant.

Les candidats en situation de handicap peuvent demander – lors du dépôt de dossier – un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien.

Prenez le temps d'envoyer toutes les pièces demandées dans l'ordre établi, et en une seule fois.

DOSSIER MÉDICAL (Fiche ARS et documents liés) : à fournir au plus tard le jour de la pré-rentrée

- Fiche ARS complétée par **votre médecin traitant** avec :
 - Dates des vaccinations Diphtérie-Tétanos-Polio, Diphtérie-Tétanos- Polio-Coqueluche
 - Dates des vaccinations (3 injections) contre Hépatite B, et sérologie taux anti-HBs >10ui
 - Date BCG, date et lecture test tuberculinique,
 - Dates vaccinations ROR (ROUGEOLE entre autres) et sérologie rougeole (obligatoire ???)
 - Dates vaccinations COVID19 et certificat de vaccinations (pass sanitaire)
- Certificat médical **émanant d'un médecin agréé** attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine (honoraires à la charge du candidat) :

Liste accessible des médecins agréés : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/medecins-agrees>

Attention : Les vaccinations obligatoires peuvent prendre 3 à 5 mois pour être mises à jour et vous autoriser à partir en stage. **Nous vous conseillons de commencer dès maintenant.**

NOTRE CAPACITE D'ACCUEIL : 45places

- **Dont au moins 20%** aux agents de service relevant de la formation professionnelle continue visés à l'article 11 de l'arrêté du 7 avril 2020 soit **9 places minimum** (ASHQ et agents de service issus d'établissements sanitaires et médicaux-sociaux, justifiant :
 - *D'une ancienneté de services cumulée d'au moins 1 an en équivalent temps plein*
 - ou*
 - *Du suivi de la formation de 70 heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins 6 mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'1 ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux publics ou privés ou au domicile.)*
- - **2 reports** d'entrée possible

CONDITIONS D'ADMISSION À LA FORMATION CONDUISANT AU DEAS

- ✓ La formation conduisant au DEAS est accessible sans condition de diplôme,
- ✓ La formation conduisant au DEAS est accessible sans condition d'une durée minimale d'expérience professionnelle,
- ✓ La formation est accessible par la voie de la VAE,
- ✓ Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date de l'entrée en formation,
- ✓ Le candidat doit satisfaire aux épreuves d'admission (lire ci-après),

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier **et** d'un Entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation conduisant au DEAS.

- L'ensemble des pièces constitutives du dossier fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composé, d'un aide-soignant en activité professionnelle et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical.
- L'entretien : D'une durée de 15 à 20 minutes, il est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel. (**organisation sujette à modification en fonction des conditions sanitaires**)

RÉSULTATS

Chaque candidat est personnellement informé par écrit de ses résultats. Les résultats d'admission seront affichés par liste à l'accueil de l'IFAS, le 06 Juillet 2023 (sauf avis contraire de l'ARS) et diffusés sur notre site internet ; vous avez la possibilité de vous opposer à cette diffusion sur la fiche d'inscription.

Les candidats seront classés sur liste principale ou, le cas échéant sur liste complémentaire (constituée de tous les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20).

Si, dans les sept jours ouvrés suivant l'affichage des résultats, le candidat n'a pas formulé, par écrit, sa demande d'admission, il est présumé avoir renoncé à son admission (13 Juillet 2023).

Sa place est alors proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

Remarque : aucun résultat ne sera donné par téléphone. Le bénéfice d'une autorisation d'inscription à la formation menant au DEAS n'est valable que pour l'année scolaire pour laquelle le candidat a été admis.

INSCRIPTION DÉFINITIVE ET FINANCEMENT DE LA FORMATION

L'inscription définitive à la formation menant au DEAS est subordonnée :

- A la production, au plus tard le jour de la rentrée (28/08/2023) d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine.
- A la production, au plus tard le jour de la rentrée (28/08/2023) de la fiche médicale de l'ARS remplie par le médecin traitant et documents liés attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues le cas échéant par les dispositions du titre 1er du livre 1er de la troisième partie législative du code de la Santé Publique.
- Au versement par chèque d'un montant de 100 € libellé à l'ordre de l'agent comptable du lycée Camille Jullian pour les droits d'inscription (encaissable à l'inscription jusqu'à la pré-rentrée).

Financement du coût pédagogique de la formation :

- Prise en charge par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : pour les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi ou les primo-sortants du système scolaire initial
- Prise en charge par l'employeur ou organisme : salariés en CDD ou CDI, attention dossier à compléter au moins 4 mois avant l'entrée en formation. Contactez-nous dès votre inscription à la sélection.
- L'administration de l'IFAS est à votre écoute pour toute demande de devis (les demandeurs d'emploi n'ont pas besoin de devis, ils sont pris en charge par la Région Nouvelle Aquitaine).

Rémunération : Elle dépend de votre situation :

- Demandeur d'emploi indemnisé : vous percevez toujours votre indemnisation (à voir avec Pôle Emploi)
- Demandeur d'emploi non indemnisé : possibilité de rémunération stagiaires de la formation professionnelle via le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine,
- Demande de Bourse possible à la rentrée auprès du Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine. Une information vous sera faite en début de formation.
- Salarié bénéficiant d'un PTP (Projet de Transition Professionnelle) suivant votre convention collective, vous pouvez avoir le maintien du salaire ou d'une partie du salaire.

RAPPEL DU CALENDRIER

Etapas	Calendrier	commentaires
Clôture inscription	30 juin	(entre le 10 juin et le 30, article 7, arrêté du 7 avril 2020), et (15 juin ouverture admission complémentaire Parcoursup) Attirer les candidatures
Ouverture des dossiers et entretiens	au fil de la réception des candidats,	en fonction de l'organisation des instituts, <u>sans communication aux candidats</u>
Publication des résultats	6 juillet 2023	Date commune pour tous les IFAS de la Nouvelle Aquitaine
Retour des candidats vers institut (confirmation de l'entrée)	Mardi 18 juillet 2023, cachet de la poste ou date de mail de confirmation, faisant foi.	Art 8 arrêté du 7 avril 2020 : délai de sept jours ouvrés pour valider son inscription en institut de formation en cas d'admission en liste principale

